

SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE MANUELLE ORTHOPEDIQUE ET OSTEOPATHIQUE (S O F M M O O)

PRESIDENT D'HONNEUR

Professeur Robert MAIGNE

PRESIDENT

Dr Norbert TEISSEIRE

VICE-PRESIDENTS

Dr Alain GOURJON

Dr Jean Louis GARCIA

SECRETAIRE GENERAL

Dr David CYPEL

TRESORIER

Dr Patrick JUVIN



Angers le 6 Octobre 2011

DE L'INTERET DE FAIRE LA DISTINCTION ENTRE MEDECINE MANUELLE ET OSTEOPATHIQUE (MMO) ET OSTEOPATHIE NON MEDICALE (ONM).

Depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, des médecins se sont intéressés aux thérapeutiques manuelles (Egypte et Chine antique, Herodikos, Hippocrate, Galien, Avicenne, Ambroise Paré, Corvisart, P.H. Ling, Still, et plus près de nous en France Boutin et Mann, Lavezzari, Robert Maigne et Waghemacker, etc.)

Depuis un peu plus d'un siècle, en France, ces mêmes médecins ont abordé la codification de leurs gestes diagnostiques et thérapeutiques, et effectuent de plus en plus de travaux de corrélation anatomo-physiologiques, et classification des indications et contre indications et ils réalisent toutes ces recherches sans jamais perdre de vue qu'ils sont médecins et soumis aux règles strictes d'un diagnostic préalable précis, de la connaissance la plus précise de l'anatomie et de la neurologie en particulier, de la connaissance parfaite des indications et contre-indications de chaque technique thérapeutique.

Ils n'oublient pas non plus que la MMO n'est qu'une des modalités thérapeutiques, certes essentielle, de multiples désordres de l'appareil

locomoteur, et non une médecine exclusive, se gardant bien de toute errance ésotérique ou philosophique incongrue.

Cette recherche de la qualité, dans une démarche médicale classique (nombreux sont spécialistes et anciens internes de CHU), a abouti à la reconnaissance des DIU par les plus hautes autorités de santé, et le Conseil National de l'Ordre des Médecins en 1997. Rappelons au passage que la France est le seul pays à délivrer un tel diplôme universitaire aux seuls médecins.

Les données cliniques que nous ont apprises nos maîtres français, à partir des connaissances ostéopathiques et des connaissances médicales classiques, ont un intérêt considérable pour tout médecin, dans le domaine de l'interprétation de la douleur projetée (même si elle semble « non-ostéo-articulaire ») et même de certains troubles neuro-sensoriels ou troubles fonctionnels « viscéraux » fréquemment rencontrés. Pourquoi cette connaissance devrait-elle être connue de tout médecin et enseignée pendant les études médicales ? Parce qu'elle limiterait considérablement le recours à de nombreux examens complémentaires, ainsi qu'à des traitements tout-à-fait inutiles, inadaptés, coûteux, voire générateurs de complications indésirables.

Paradoxalement, alors que l'on devait attendre un formidable essor de l'enseignement de la MMO à partir de la fin des années 1990, et dès le début des études médicales (2^o cycle par exemple), beaucoup de doyens de facultés de médecine n'ont pas jugé opportun de participer à cette dynamique.

Ainsi est arrivée cette mauvaise loi de 2002 sur l'Ostéopathie, aussi inutile que mal rédigée, et contre les avis médicaux les plus autorisés.

Ceci amène certains universitaires à se demander s'il n'est pas « indiqué » de former des non médecins et même des ni-ni (ni médecins, ni paramédicaux) aux thérapies manuelles et ostéopathiques. Mais alors, encadrés par quels médecins ?

Fort heureusement, une saine réaction se manifeste dans certains CHU, où une information et une formation à la MMO, très précoce dans les études médicales, est apportée aux étudiants.

C'est la seule façon de garantir compétence et sécurité aux patients, ce que répètent nos sociétés savantes depuis plus de 50 ans !!

Combien de jeunes rhumatologues ou médecins rééducateurs, peuvent se prévaloir actuellement d'être des spécialistes de l'appareil locomoteur, lorsqu'ils n'ont pas été initiés au moins à la méthodologie diagnostique rigoureuse de la MMO.

Est-il encore pertinent de s'interroger sur l'encadrement médical des ni-ni, à l'heure où cette « profession » montre les signes attendus de saturation de l'offre (et quelle offre précisément ?).

Et quel triste gâchis pour ces jeunes, souvent déboutés des études médicales par un difficile concours, et qu'on a laissé se faire abuser par des organisations à but lucratif, et sans aucune garantie d'avenir à moyen et long terme.

Un beau galimatias politique, qui ne relève aucunement de la responsabilité des médecins, dont les alertes ont été à maintes reprises, désespérément méprisées.

Alors de grâce, que l'on soit décideur, médecin ou non médecin, ne confondons pas (consciemment ou inconsciemment) MEDECINE MANUELLE OSTEOPATHIQUE, et ostéopathie non médicale.

Le Bureau de la Société Française de Médecine Manuelle Orthopédique et Ostéopathique (Drs TEISSEIRE N., CYPEL D GARCIA JL, GOURJON A, JUVIN P)